

NOTRE PHILOSOPHIE

- **Agir AVEC les personnes plutôt que POUR les personnes** : AIDES implique les personnes concernées par le VIH ou les hépatites dans ses actions, recueille leurs besoins et construit avec elles les réponses les plus adaptées.
- **Promouvoir l'approche globale en santé** : AIDES s'attaque à tous les facteurs de vulnérabilité qui entravent l'accès aux soins et à la prévention tels que les discriminations, la précarité sociale, financière et affective, les politiques répressives, les inégalités de santé et d'accès aux droits, les stigmatisations, etc.
- **Transformer la société** : en luttant pour les droits des personnes séropositives, en bousculant les représentations, en faisant évoluer le contexte politique, social et thérapeutique, AIDES milite pour une société plus égalitaire, plus juste et plus protectrice pour les personnes les plus vulnérables.

milite pour une société plus égalitaire, plus juste et plus protectrice pour les personnes les plus vulnérables.



NOTRE ÉTHIQUE

Respect
Indépendance
Confidentialité
Non jugement

Le VIH/sida en France c'est :

- + de 150 000 personnes séropositives
- dont environ 30 000 personnes qui l'ignorent
- 6 700 contaminations par an (INVS 2014)

SUR LE TERRAIN

AIDES intervient sur l'ensemble du territoire auprès des personnes séropositives et des populations les plus vulnérables au VIH et aux hépatites : les gays, les personnes détenues, les usagers-es de drogues, les personnes trans, les femmes, les personnes migrantes, les personnes vivant dans les départements français d'Amérique. Nos actions se déroulent hors les murs et dans nos locaux.

INFORMATION PRÉVENTION

- Sensibilisation du public sur les modes de transmission, distribution de matériel de prévention, campagnes de sensibilisation, éditions de guides et revues.

DÉPISTAGE RAPIDE DU VIH ET DU VHC

- Dépistage à résultat rapide effectué par les militants-es et accompagnement vers le soin.

SOUTIEN

- Groupes de parole, accompagnement thérapeutique et juridique, écoute et convivialité.



QUELQUES VICTOIRES EMBLÉMATIQUES DU COMBAT DE AIDES DEPUIS 30 ANS

Autorisation de la publicité pour le préservatif (1987), programmes d'échanges de seringues (1993), protection des étrangers-es malades (1998), légalisation du Pacs (1999), loi « Kouchner » sur les droits des malades (2002), dépistage rapide du VIH non médicalisé (2010) et de l'hépatite C (2016), légalisation de la PrEP (2015), accès de tous les malades au nouveau traitement hépatite C (2016).

« Si on ne prend pas soin de notre santé, personne ne le fera pour nous. »

Aurélien Beaucamp,
président de AIDES,
octobre 2015

INNOVATION RECHERCHE

- Mise en place de programmes de recherche communautaire, d'études et d'observatoires afin d'évaluer et de proposer de nouvelles méthodes d'intervention et de nouveaux outils.

DÉFENSE DES DROITS

- Lutte contre les discriminations, pour l'accès à la santé, au logement, au travail, représentation des malades dans les instances de démocratie sanitaire, élaboration d'amendements législatifs.

PrEP - Nouvel outil de prévention

Autorisée en France depuis 2015 grâce à l'action de AIDES, la PrEP est l'utilisation de traitements antirétroviraux en préventif. Elle s'adresse aux personnes les plus fortement exposées au VIH. AIDES conseille et accompagne les utilisateurs-rices de PrEP dans la prise de leur traitement, organise des groupes de parole et d'échanges entre pairs (facebook.com/PrepDial), oriente vers les professionnels de santé (carte nationale des consultations PrEP disponible sur notre site) et propose un suivi, même à distance. Plus d'infos : prep-info.fr



Guyane - Rapprocher les populations du soin

Chaque mois, AIDES part en mission cinq jours sur le fleuve Maroni en Guyane pour mener des actions de prévention et proposer dépistages et accompagnement vers le soin aux communautés vivant le long du fleuve, particulièrement éloignées des systèmes de soins.

À L'INTERNATIONAL

AIDES mène de nombreux projets à l'échelle européenne et internationale, seule ou au sein de Coalition PLUS*: plaidoyer auprès des bailleurs internationaux et des gouvernements pour un meilleur financement de la lutte contre le sida et les hépatites, appui aux associations partenaires notamment en Afrique et en Europe, plaidoyer en faveur du respect universel des droits humains.

*Coalition PLUS, dont AIDES est membre fondateur (2008), est une fédération de 13 associations communautaires de lutte contre le sida et les hépatites réparties sur quatre continents.

SOUTENIR

Les actions de AIDES sont financées pour moitié par des fonds privés (entreprises, fondations ou dons de particuliers). Votre soutien est indispensable pour financer les actions insuffisamment dotées par l'État, nos projets de recherche-innovation, et peser sur les décisions politiques tout en garantissant notre indépendance.

DONS RÉGULIERS OU PONCTUELS

Ils sont un gage de notre autonomie dans nos actions. Plusieurs options s'offrent à vous : prélèvement mensuel, paiement par chèque, virement, carte bancaire sur notre site internet. 150 000 personnes nous soutiennent déjà. Et vous ?

➤ Plus d'infos : dons@aides.org • soutenir.aides.org

ASSURANCES-VIE, LEGS ET DONATIONS

Vous pouvez aussi choisir de transmettre à l'association tout ou partie de vos biens, après votre décès, en souscrivant une assurance-vie ou en effectuant un legs au bénéfice de AIDES via la rédaction d'un testament. C'est un moyen de continuer le combat avec nous et d'offrir aux générations futures un monde sans sida. Contactez-nous.

➤ Plus d'infos : Frédérique Siess : fsiess@aides.org • 01 41 83 46 25

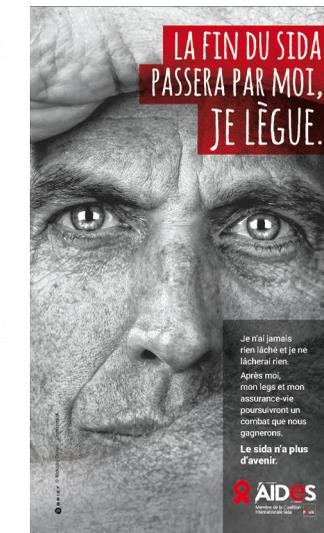
POUR LES ENTREPRISES ET FONDATIONS

Plusieurs formes de soutien sont possibles : mécénat, parrainage, produit-partage, mécénat de compétences, don en nature, mise à disposition temporaire de matériel... et d'autres à inventer ensemble ! Vous êtes salarié-e ou dirigeant-e d'entreprise ? Contactez-nous.

➤ Plus d'infos : partenaires@aides.org

AVANTAGES FISCAUX

Vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt (66 % pour les particuliers et 60 % pour une entreprise à hauteur de 0,5 % de son chiffre d'affaires). Les assurances-vie, les legs et les donations sont exonérés de tout droit de succession. Pour un particulier, un don de 50 € à AIDES ne vous reviendra qu'à 17 € après déduction fiscale.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT DON RÉCURRENT

INTITULÉ DE MON COMPTE BANCAIRE

IBAN

BIC

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Association AIDES
Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex, France
ICS : FR 84 ZZZ 392 221

Signature, date et lieu

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AIDES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de AIDES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Pour cela, une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

La référence unique du mandat vous sera notifiée au moins six jours avant votre premier prélèvement.

Je n'oublie pas de joindre mon RIB (BIC/IBAN)

et renvoie mon bulletin à :

Association AIDES - Tour Essor, 14 rue Scandicci,
93508 Pantin Cedex

